



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Guatemala

Question écrite n° 105296

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la détérioration de la situation intérieure au Guatemala qui remet en cause la sécurité des populations civiles. Des mouvements militaires importants remettent en cause les accords de paix. Après trente-six années de guerre, les accords de paix de 1996 semblaient avoir offert au peuple guatémaltèque une paix tout approximative puisque le 21 août dernier une opération militaire de grande envergure semble avoir eu lieu dans la municipalité de Ixcàn découlant sur une fuite massive des populations civiles locales. Il est à craindre que les guatémaltèques, après dix ans d'une paix a priori durable, n'aient à subir de nouveau, si rien n'est fait par leurs autorités, des atteintes quant à leurs droits civils, leur intégrité physique et mentale. C'est inacceptable. Une enquête devrait être menée. Le peuple guatémaltèque est un peuple souverain et si la France n'a pas vocation à s'ingérer dans la gestion de ses affaires intérieures, elle demeure attachée au respect des droits fondamentaux de l'homme. Aussi, il lui demande si le Gouvernement est susceptible d'apporter à la représentation nationale et aux organisations non gouvernementales des éclaircissements sur la nature exacte des opérations en cours et sur les intentions des autorités guatémaltèques quant à la protection des populations civiles locales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105296

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9951